

CERCLE DES REPRÉSENTANTS DE LA DÉFENSE DES POLICIERS (CRDP)

PROGRAMME DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE
8 décembre 2010, Hôtel Hilton du Casino Lac-Leamy, Gatineau

09h00 : **Ouverture:** **M. Jacques Painchaud, vice-président à la discipline et à la déontologie, APPQ**

09h15 : **Conférenciers :** **M. Jacques Painchaud & Me Alain Rousseau**

Un nouveau Code de discipline à la Sûreté du Québec (60 min.)

Le règlement disciplinaire actuel de la Sûreté du Québec est en vigueur depuis 1987. Pour la première fois depuis 23 ans une entente est intervenue entre la Direction de la Sûreté du Québec et l'Association des policiers provinciaux du Québec. La présentation vous informera du contenu et des nouveautés de ce projet ainsi que de l'exportabilité de ce règlement disciplinaire qui fut soumis cet automne au ministère de la Sécurité publique.

10h15: **Pause café**

10h30 : **Conférenciers : Me Robert Deblois & Me Alexandre Manègre, Les avocats Deblois et Associés, s.e.n.c.r.l.**

Le droit à la présence d'un avocat lors de l'interrogatoire (45 min.)

La Cour suprême a rendu un jugement sur le droit à la présence de l'avocat lors de l'interrogatoire d'un suspect. La présentation fera le point sur ce jugement et des impacts sur les droits des policiers en regard de l'assistance judiciaire lorsque ceux-ci sont rencontrés comme suspect dans le cadre d'une enquête criminelle.

11h15 : **Pause café**

11h30 : **Conférenciers :** **Me Éric Downs & Me Magdalini Vassilikos, Downs Lepage s.n.a.**

Les menaces de mort ou de blessures et le harcèlement criminel (45 min.)

Plusieurs situations conflictuelles au travail ou à l'extérieur de celui-ci, peuvent amener à prononcer des paroles ou à adopter des comportements qui dépassent notre pensée ou notre volonté d'agir. Lorsque ce genre de situation concerne un policier, les conséquences pour celui-ci peuvent être désastreuses. La présentation fera le point sur les éléments constitutifs des infractions et sur les éléments déterminants lorsque des accusations en semblable matière sont portées. Les impacts possibles de ce type d'accusation sur le lien d'emploi seront traités et des cas vécus seront examinés.

12h15 : **Dîner**

13h45 : **Conférencière :** **Me Nadine Touma, Poupart, Dadour, Touma et Associés**

Scènes de la vie conjugale v. Scènes de crime (45 min)

Dans la vie de couple, il arrive parfois des litiges qui découlent en une judiciarisation du conflit en regard de gestes ou de paroles répréhensibles. L'exposé cernera les pièges que le policier doit éviter dans le cadre de l'enquête d'une allégation d'infraction criminelle survenue dans un contexte conjugal. Il sera également question des conséquences reliées à l'emploi que peuvent entraîner certaines inconduites dans un contexte conjugal.

14h15 : **Pause café**

14h30 : **Conférencier :** **Me André Fiset, Castiglio & Associés**

Le droit au silence est-il en péril? (60 min)

Lors de cette présentation, nous désirons partager nos réflexions concernant certains dossiers importants comme l'affaire Villanueva ou encore, la décision de la Cour d'appel dans *Simard c. Shallow*, 2010 QCCA 1019 (CanLII).

À la fin de l'enquête du coroner Perreault, est-il possible que le Québec s'inspire de l'Ontario non pas pour introduire le modèle du S.I.U. mais pour nous imposer une obligation de rendre compte dans un délai très bref comme l'a d'ailleurs déjà suggéré le Protecteur du citoyen au mois de février dernier ?

En déontologie policière, notre droit acquis depuis 20 ans de ne pas collaborer à l'enquête du Commissaire peut-il être remis en question ?

15h30 : **Pause café**

15h45 : **Conférenciers :** **Me Claude Desrochers & Me Olivier Noiseux**

Le droit des conjoints de fait lors d'une rupture où en sommes nous? (45 min)

Exposé des points saillants de la décision de la Cour d'appel soit « l'affaire Lola ». Réflexion sur les modifications législatives pouvant avoir lieu et réponses aux diverses questions pouvant avoir un impact sur les droits sociaux et économiques des policiers et policières au Québec.

16h30 : **Fermeture :** **M. Jacques Painchaud, vice-président à la discipline et à la déontologie, APPQ**
